

COMITÉ DIRECTEUR DU 13 JUIN 2009

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Présents : BENINTENDE Jean Claude – BURLLOT Bertrand - CANTENOT Pascal – DUCHESNE DE LAMOTTE François – ESTIENNE Cédric - GENSAC Véronique – JEAN Dominique- KAUFFMANN Rémy - LACOUR Vincent- LAME Jean-Pierre – LASSALLE Marc - SENAC Thomas - SORREL Jérôme – WATRIN Eric

Liges : DANEL Vincent – GILLES Yves – excusé : POULEAU Jean-Pierre

Invités : CIOLINI Robert - LEBERTOIS Monique – VIEUX Gérard

Excusés : BONNENFANT Kevin - FERRERI Jérôme - PRIEUR Henri -

Pouvoirs : de BOURDEAUX Jean-Philippe à ESTIENNE Cédric – de BRAEMS Pierre à BENINTENDE Jean-Claude – de CHAUVIN Agnès à GENSAC Véronique – de CHEVALIER Christian à SENAC Thomas – de DESSAINT Hubert à CANTENOT Pascal – de FAUCHIER Jeff à BENINTENDE Jean-Claude – de OULDALI Sonia à SENAC Thomas – de PICHET Christophe à GENSAC Véronique – de POULEAU Jean Pierre à GILLES Yves

Direction technique nationale : GOUESLAIN Yves

Secrétariat : MAUREL Sophie – MARCHESE Brigitte

Un tour de table a été effectué de manière approfondie, permettant à chacun d'exposer les travaux en cours au sein des commissions ou de donner des informations générales sur l'actualité des structures (Liges, Direction technique nationale, Secrétariat).

VOTE NUMERO 1, A MAIN LEVÉE

25 VOTANTS

Vote des comptes-rendus du comité directeur des 28 et 29 mars 2009

(François Duchesne De Lamotte a quitté la séance et donné son pouvoir à Jérôme Sorrel)

OUI A L'UNANIMITE

VOTE NUMERO 2, A MAIN LEVÉE

25 VOTANTS

Vote sur la composition des commissions

Celles-ci sont désormais toutes constituées (voir pièce jointe). Une nouvelle commission sur le développement durable voit le jour. Elle répond à un engagement envers le Ministère et son objectif est de fournir des propositions d'amélioration au bilan carbone impactant de façon transversale toutes nos activités.

OUI A L'UNANIMITE

Le problème posé par Jérôme Ferreri est évoqué. Il lui est reproché d'utiliser le site internet EFK.fr à des fins personnelles et sous son propre patronyme alors que le nom de domaine EFK.fr appartient juridiquement à la fédération. La lettre avec accusé de réception qui lui a été adressée par le président à ce sujet, et sans réponse à ce jour, est jointe au présent compte-rendu.

VOTE NUMERO 3, A MAIN LEVÉE

25 VOTANTS

Vote sur la formation parapente (3 documents joints sur le pilotage), clarifiant les pré-requis, les attentes et objectifs.

OUI A L'UNANIMITE

Ces documents sont adressés à tous les stagiaires potentiels et disponibles sur le site internet. Un article de vulgarisation dans Vol Passion sur la « progression » sera rédigé par un conseiller technique.

VOTE NUMERO 4, A MAIN LEVÉE

25 VOTANTS

Vote sur le dossier « Tracté » 2009

23 OUI – 2 ABSTENTIONS

VOTE NUMERO 5, A MAIN LEVÉE

25 VOTANTS

Vote pour l'attribution des championnats de France de voltige parapente au Club Gaz Ailes

Les 29 et 30 août 2009

OUI A L'UNANIMITE

VOTE NUMERO 6, A MAIN LEVÉE

25 VOTANTS

Vote sur la candidature de Saint André des Alpes à l'organisation du championnat d'Europe de parapente en 2012

24 OUI - 1 NON

Cette commune et l'école Aérogliss sont particulièrement actives dans les actions envers les jeunes en parapente et en cerf-volant. L'organisation de ce genre d'événement est quasi sans incidence financière pour la fédération (hormis une subvention fédérale et la mise à disposition de conseillers techniques) mais bénéfique en terme de promotion.

DIVERS

Affaire Duperron

Un rappel rapide des faits est évoqué par François Duchesne de Lamotte : à l'issue d'un accident de remorqué pendant un stage d'entraînement, la fédération a été mise en examen, avec de gros enjeux financiers à la clé. La procédure est toujours en cours et de nouvelles expertises médicales et techniques seront diligentées. La suite du procès est prévue en février 2010.

Point sur les licences

Le comparatif, au 13 juin 2009 par rapport au 30 juin 2008 fait apparaître une nette avance, de 8 % sur les licences « volants » et de 20 % sur les licences « pratiquants kite ». Il faudra attendre septembre pour conforter ces bons résultats. L'objectif pour la fin de l'olympiade est d'atteindre le chiffre de 40 000 licenciés à la FFVL.

Point financier

La situation est saine. La convention d'objectifs vient d'être négociée pour quatre ans. Une augmentation de 1 % dans les subventions accordées par l'Etat a été récemment confirmée.

Le budget voté au cours de l'assemblée générale 2009 est donc applicable, la ventilation des subventions fédérales ayant été mise à jour. En 2008, le seul fonds dédié constaté a été sur le suivi médical des sportifs de haut niveau, pour 2650 euros. Il est rappelé que les budgets comportant des subventions ministérielles doivent être impérativement dépensés **dans leur intégralité** au cours de l'année en question.

Point sur le chantier « rénovation des licences ». (voir document synthétique rédigé par la commission). Cette première base de travail élaborée par Christian Chevalier et son groupe de travail, est exposée par le directeur technique national. C'est essentiellement l'aspect philosophique du projet qui est abordé pour l'instant, l'analyse financière n'intervenant que dans un deuxième temps. Ce projet doit être mené dans la concertation et la cohérence. L'objectif est de proposer au vote du comité directeur, puis de l'assemblée générale une réforme globale de la licence (avec la partie assurance) qui pourrait entrer en application en 2011, donc à voter à l'AG de mars 2010. Cette échéance est la plus optimiste mais, en aucun cas, elle ne doit être considérée comme obligatoire, l'enjeu majeur étant d'obtenir un consensus).

Les fondamentaux de cette réforme sont :

- La disparition de la notion de « licence élève »

Le statut d'élève dure parfois de nombreuses années et concerne tous les pratiquants qui ont une activité pure de loisir et qui pratiquent régulièrement en école sans jamais passer le brevet de pilote. Un élève n'est, aujourd'hui, pas assuré hors de la présence de son moniteur. Cette règle trop limitative est largement outrepassée et jamais appliquée.

- Une nouvelle approche de la fonction même de la licence

Celle-ci n'a pas pour rôle d'indiquer dans quel cadre l'adhérent peut pratiquer ou à quel niveau il pratique. « Une stratégie marketing attractive » pour les nouveaux adhérents serait plus appropriée.

- Délivrance de tous les types licences par toutes les structures de la FFVL (clubs et OBL).

Cela ne veut pas pour autant dire que qu'un club pourra encadrer un débutant même si il peut délivrer une licence « primo pratiquant ». Aujourd'hui la communauté de pratique n'est plus uniquement le club, cela peut être un professionnel ou une structure informelle de type « tribu ». Une réponse à cette situation serait de permettre de se licencier directement à la FFVL sans passer par une structure, mais sans pour cela favoriser cette voie au détriment du fonctionnement associatif traditionnel (mise en place d'une cotisation élevée...).

Les produits seraient constitués de :

- ✚ La licence pratiquant (la base)
- ✚ La licence « primo-pratiquant » pour les nouveaux adhérents
- ✚ La licence pratiquant jeune (âge limite à débattre)
- ✚ La licence « primo pratiquant groupe jeunes », pour les scolaires, universitaires, centres de vacances et de loisirs
- ✚ La licence découverte qui évoluerait vers une licence « contact » valable 2 jours
- ✚ La licence non-pratiquant

Cette réforme aborde également les cotisations ligues et CdvI, la simplification du mode de répartition du montant des primes, le traitement des pratiquants assurés en dehors de la FFVL, et la révision du formulaire papier actuel.

Diverses remarques sont enregistrées au cours de la discussion.

Un forum « Rénov licences » sera ouvert, aux membres du comité directeur et aux présidents de commissions, de manière à pouvoir présenter au prochain CD du mois d'octobre 2009 un point commun détaillé.

Activités scolaires de glisse aérotractées et formation des enseignants

Proposition d'Eric Watrin de créer un Kite Pass UNSS et de favoriser la formation diplômante au kite, sous forme modulaire et régionalisée, des enseignants scolaires, via des initiatives fédérales.

Le DTN suggère de faire travailler ensemble les professeurs d'EPS, les professionnels du kite et la DTN sur la formation kite en milieu scolaire. L'organisation de l'enseignement de cette discipline dans le milieu scolaire est un enjeu majeur pour le kite et la commission « Jeunes » peut compter sur le soutien et la collaboration active de la DTN.

AFCK (Association française de classe kite). La structuration juridique et pratique au sein de la FFVL et du CNK est en cours. L'AFCK sera la commission compétition kite (eau, terre, neige) de la FFVL, avec un règlement intérieur.

Site internet : présentation de la maquette de la page d'accueil, globalement acceptée

Coupe Icare 2009 : l'organisation pratique débute (choix des trophées, mise en valeur d'Elisa Houdry...). La présence des élus, par roulement, tout au long de cet événement est fortement souhaitée. Il faut organiser la remise des prix de la CFD delta et parapente.

Affaire Montel : la procédure suit son cours.

Demande de partenariat de la part de la marque Red Bull : les avis étant partagés sur l'opportunité de ce partenariat avec une enseigne controversée, le Président rencontrera les dirigeants pour plus détails sur le contenu de leur proposition.